

**A.L.S.H. & A.L.P LES BOUD CHOUX**  
**81 AVENUE DU CHATEAU**  
**34290 ESPONDEILHAN**  
**04.67.39.39.50**

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT</b> <b>2018/2019</b></p>
--

**1 - ACCUEIL et HORAIRES DES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL**

- **A.L.S.H.** Nous accueillons les enfants de la maternelle au cm2, durant les temps de vacances scolaires de 7h30 à 18h.

Les plannings des activités sont en ligne environ 1 mois avant chaque période de vacances. Diverses activités sont proposées ainsi que des sorties.

L'accueil des enfants de - de 6 ans peut se faire à la demi-journée, avec ou sans repas.

L'accueil des enfants de + de 6 ans se fait obligatoirement à la journée, avec ou sans repas.

- **A.L.P.** Nous accueillons les enfants scolarisés à l'école « Le petit prince » au sein du restaurant scolaire et les enfants d'Espoudeilhan scolarisés soit à l'école « Le petit prince » soit à l'école « Vignes et Soleil » au sein des accueils périscolaires matin soir. Les horaires sont les suivants :

- 7h30 à 9h tous les jours scolaires : arrivée échelonnée. Activités calmes, jeux, puzzles, coloriages/dessins, coin lecture, coin dinette, voitures et autres. Ce temps leur permet de rentrer tout doucement dans leur journée.

- 12h à 13h40 lundi, mardi, jeudi et vendredi : le temps de la pause méridienne. Les enfants de maternelle mangent à 12h sur du mobilier adapté avec des serviettes tissu fournies. Nos objectifs pédagogiques sont basés sur la découverte du goût, l'équilibre alimentaire ainsi que l'hygiène. Vous pouvez donc fournir une brosse à dent, avec un gobelet et un tube de dentifrice tout ceci dans une trousse avec le nom de votre enfant.

Si votre enfant a des intolérances alimentaires et/ou des allergies alimentaires, merci de bien vouloir le préciser sur la fiche sanitaire.

- 16h40 à 18h tous les jours scolaires : départ échelonné. Vos enfants auront plusieurs activités proposées : activités manuelles, sportives, culturelles...

Sur les deux temps d'accueil matin et soir, les animatrices ont pour objectifs pédagogiques : le plaisir du jeu, la découverte culturelle, et l'éveil à la créativité et à l'imaginaire.

• **MERCREDI**

- Matin A.L.S.H. (7h30-12h) : activités diverses à thème encadrées par deux animatrices.
- Repas extra-scolaire (12h-13h30)
- Après-midi garderie (13h30-18h) : activités libres surveillées par une animatrice.

**2 - LES TAUX D'ENCADREMENTS**

- Périscolaire/ Matin et Soir : 20 ENFANTS
- Restaurant scolaire: 40 ENFANTS
- Extrascolaire : 16 ENFANTS †

**3 - LES TARIFS**

Tous les temps d'activités et d'accueil fonctionnent sur réservation et en pré paiement. Vous devez créditer suffisamment votre compte famille pour pouvoir réserver et valider votre réservation.

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de chaque famille. Les familles ne fournissant pas leur numéro d'allocataire à jour ou la notification de quotient familial (pour les bénéficiaires MSA) se verront attribués les tarifs de la tranche la plus haute. Les familles doivent veiller à ce que leur dossier CAF soit à jour afin de bénéficier du tarif correspondant à leur situation.

Les quotients familiaux sont mis à jour en début d'année civile. Si un changement de situation personnelle ou professionnelle ayant une incidence sur le quotient familial intervient en cours d'année, les parents doivent en informer la mairie.

	0 à 400	401 à 800	801 à 1200	+ de 1200
ACCUEIL MATIN	0€80	0€90	1,00 €	1€10
RESTAURANT SCOLAIRE	3€30	3€40	3€60	3€70
ACCUEIL SOIR	0€80	0€90	1,00 €	1€10
½ JOURNEE	2€80	2€90	3€10	3€20
½ JOURNEE AVEC AIDE CAF	0€50	0€60	////////////////	////////////////

RESTAURANT EXTRASCOLAIRE	3€30	3€40	3€60	3€70
½ JOURNEE EXTERIEUR	5€60	5€80	6€20	6€40
½ JOURNEE EXTERIEUR AVEC AIDE CAF	3€30	3€50	//////////	//////////
RESTAURANT EXTRASCOLAIRE	3€30	3€40	3€60	3€70

**TARIFICATION POUR ACTIVITES NON RESERVEES OU RESERVEES  
HORS DELAI :**

- Restaurant scolaire : 5€ par repas
- Accueil matin ou soir : 1€50 par accueil

**GARDERIE MERCREDI APRES-MIDI :**

- Espondeilhan et Coulobres : 2€
- Extérieur : 4€

**4 - INSCRIPTIONS**

Les inscriptions pour l'ensemble des accueils se font sur internet.

1/ [www.mairie-espondeilhan.com](http://www.mairie-espondeilhan.com)

2/ onglet « Enfance-Jeunesse »

3/ onglet « accès à carte+ »

4/ mettre son identifiant et mot de passe fournis à l'ouverture de votre compte famille.

5/ suivre le « guide utilisation carte + » fourni avec votre identifiant

**Toutes les réservations se font uniquement sur internet  
au plus tard le JEUDI SOIR (avant minuit)  
pour les accueils de la semaine suivante.**

- Les paiements par CB se font en ligne.
- Les paiements espèces et chèques se font au secrétariat de la mairie au plus tard le MERCREDI 17H.

**5 -FONCTIONNEMENT**

• **PERISCOLAIRE**

Pour des raisons d'organisation et d'intendance, les repas et les accueils matin et soir non réservés dans les délais seront facturés 5 € le restaurant scolaire et 1€50 par accueil.

En cas de sortie scolaire, pensez à décocher vos réservations.

Les parents de Coulobres ayant leurs enfants aux APC à Espondeilhan pourront les inscrire à la garderie du soir (uniquement les soirs des APC) en fonction du tarif en vigueur.

En cas de grève des enseignants, un service minimum d'accueil des enfants sera mis en place par la mairie. Afin d'organiser au mieux l'accueil, les parents devront informer la mairie de la présence ou non de leur enfant, même si ce dernier a déjà été inscrit sur le site.

- **PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

Une activité réservée et non utilisée ne sera créditée à nouveau sur votre « compte famille » uniquement sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 15 jours maximum et d'un appel téléphonique le matin avant 8h15 au 04.67.39.39.50.

Les inscriptions aux sorties sont définitives, il ne sera accordé aucune annulation.

Les réservations du centre de loisirs pendant les vacances scolaires seront ouvertes en priorité aux habitants d'Espondeilhan et de Coulobres. Elles seront ensuite ouvertes aux familles des autres villages si des places sont encore disponibles.

- **VOTRE COMPTE FAMILLE**

Votre « compte famille » doit être créditeur pour pouvoir réserver des activités. Un compte négatif entrainera un blocage des réservations. En cas de défaut de paiement, un mail de relance sera envoyé à la famille. Si dans un délai de 15 jours le solde n'est toujours pas réglé, le régisseur transmettra la créance au trésorier municipal qui sera chargé de son recouvrement.

## **6 - VIE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Les parents ont obligation :

- de remplir les fiches renseignements et sanitaire et de les ramener au plus tard le premier jour de présence de l'enfant.
- d'inscrire leur enfant dans les délais demandés sur internet.
- de respecter les horaires d'ouverture et d'accueil des enfants ainsi que les fermetures.
- informer le personnel de tout problème de santé.
- de venir en amont pour mettre en place les PAI pour les enfants devant en bénéficier.

Les enfants doivent respecter :

- les animatrices

- les copains
- le matériel et les jeux mis à leur disposition
- les règles de collectives
- les objectifs du projet pédagogique
- la nourriture